

La Revue d'Égypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS
EGYPTE, ÉTRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :
LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360
Adresse Télégraphique **PUBLIOR**
Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ
Rédacteur en chef : L. NEUMAN
Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

**Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :**
**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

En Marge de l'Invasion de la Hollande et de la Belgique
**Les Relations Commerciales de l'Égypte avec les
Pays-Bas et la Belgique**

D'une Semaine à l'Autre
La Revue Politique Égyptienne

En Marge de la Guerre
L'importance économique des Indes Néerlandaises
Leurs relations avec l'Égypte

Les Marchés Égyptiens
**La Fermeture Provisoire de la Bourse
des Marchandises d'Alexandrie (Coton)**
Texte du Décret. — Déclarations du Ministre des Finances.

Les Dettes Foncières
Le Renvoi des Ventes Forcées
La Note du Ministre des Finances

L'Industrie en Égypte
Fédération Égyptienne des Industries
Rapport pour l'année 1939

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

EN MARGE DE L'INVASION DE LA HOLLANDE ET DE LA BELGIQUE

LES RELATIONS COMMERCIALES DE L'EGYPTE AVEC LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE

Deux nouveaux petits pays, tous deux neutres, viennent d'être les victimes de la brutalité allemande. Faisons fi une fois de plus de toutes les promesses, de toutes les garanties données, l'abject individu qu'est Hitler a lancé ses armées sur deux contrées dont la seule faute était de constituer un objectif militaire devant servir aux visées de l'Allemagne.

Succombant sous le poids de forces plusieurs fois supérieures et d'une guerre menée avec une cruauté extrême, la Hollande, malgré une défense héroïque a dû céder. Quant à la Belgique, elle se défend encore avec courage, aidée par les Alliés. On peut espérer, on doit espérer que les hordes allemandes ne pourront aller plus loin et que la bataille des Flandres, la plus grande de tous les temps, constituera le premier pas vers la défaite complète des nazis.

L'Egypte entretient avec la Belgique et les Pays-Bas, des relations commerciales fort importantes. En effet, pour 1939, les importations de produits provenant de ces deux pays ont atteint L.E. 2.422.841, soit 7 0/0 de notre commerce d'importation, et les exportations de produits égyptiens à destination de ces deux contrées se sont élevées à L.E. 1.061.413, soit 3 0/0 de nos exportations totales

NOTRE COMMERCE AVEC LA BELGIQUE

Nos importations de Belgique se sont chiffrées en 1939 par L.E. 1.693.115 contre L.E. 2.069.145. Quant aux exportations vers la Belgique, elles atteignirent en 1939 L.E. 618.738 contre L.E. 464.746. Bien que la balance commerciale soit toujours déficitaire pour l'Egypte, ce déficit a été néanmoins réduit dans une large mesure, puisqu'il s'est établi pour 1939 à L.E. 1.074.377 contre L.E. 1 million 604.399 en 1938, soit en diminution de plus d'un demi-million de livres.

Nous importons principalement de la Belgique des métaux, tels le fer, l'acier, le cuivre, en bars ou demi-ouvrés. La valeur de ces articles a atteint en 1939 près d'un million de livres.

L'Egypte fait également venir de la Belgique des appareils électriques, des machines diverses, dont la valeur en 1939 s'est élevée à L.E. 100.000 environ.

La Belgique est un de nos principaux fournisseurs de pierres précieuses, près de cent mille livres en 1939.

Nous importons également de Belgique des tissus de coton pur, tissus de lin, des verres à vitre, des superphosphates de chaux, des tapis, de la glucose, des huiles lubrifiantes, des pneus pour automobiles, etc., etc.

Nos exportations vers la Belgique comprennent avant tout du coton (L.E. 234.700 contre 176.865 en 1938), du riz (L.E. 116.482 en 1939 contre 39.672 en 1938), des peaux (L.E. 34.574), des oignons (L.E. 38.569 contre 30.370), certains minerais, du sel, etc., etc.

Les relations financières entre l'Egypte et la Belgique sont également importantes. De nombreuses entreprises bancaires, commerciales et industrielles belges ont été créées en Egypte. Pour n'en citer que quelques-unes : Société des Tramways du Caire, Tramways d'Alexandrie, Société d'Héliopolis, Banque Belge et Internationale en Egypte, Caisse Hypothécaire d'Egypte, etc., etc. La Société des Sucreries, bien que comprenant surtout des capitaux français, doit son développement à la capacité et à l'énergie d'un Belge, le regretté Henri Naus bey

Les capitaux belges investis dans ces différentes affaires atteignent plusieurs millions de livres

NOTRE COMMERCE AVEC LA HOLLANDE

Les importations de la Hollande se sont élevées à L.E. 729.726 en 1939 contre L.E. 806.075 en 1938. Les exportations vers les Pays-Bas atteignirent L.E. 442.675 en 1939 contre 345.915 en 1938. Comme pour la Belgique, la balance commerciale, bien que déficitaire pour l'Egypte, a enregistré une amélioration sérieuse. En effet, le déficit revient de L.E. 460.160 en 1938 à L.E. 287.051 en 1939, soit une diminution de presque 40 pour cent.

Nous importons principalement de la Hollande des engrais chimiques (superphosphate de chaux, sulfate d'ammoniaque) pour environ 100.000 livres. Nous achetons également de

ce pays des machines et appareils électriques, près de 70.000 livres. La Hollande est notre principal fournisseur de radios (L.E. 33.319 en 1939 contre 27.179 en 1938).

Nous importons aussi des Pays-Bas des métaux communs, du papier, des brillants et émeraudes, des huiles végétales pour l'industrie, du thé, des pommes de terre, de la bière, des cotonnades, etc.

Nos exportations vers la Hollande comprennent avant tout du riz, des cigarettes, des oignons et du coton.

En 1939, nous avons vendu pour L.E. 111.929 de cigarettes contre L.E. 93.452 en 1938. Nos exportations d'oignons ont atteint L.E. 115.534 en 1939 contre 72.941 l'année précédente. Pour le riz, nos exportations en 1939 se chiffrent à cent mille environ. Quant au coton, nos ventes à la Hollande s'élevèrent à L.E. 91.613 en 1939 contre L.E. 82.446.

Nous exportons également à destination de la Hollande des peaux, des oranges et mandarines, etc.

Nous entretenons avec les colonies hollandaises un commerce qui est aussi fort important et dont on trouvera des détails dans l'article de notre collaborateur Edgar Angourt.

L. NEUMAN.

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE

du 6 au 11 Mai 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
4.598 d'un montant de	1.387.467
Même semaine 1939 :	
6.187 d'un montant de	980.153
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour :	83.324 d'un montant de 23.811.080
Même époque 1939 :	
99.268 d'un montant de	18.131.530

CAIRE

du 6 au 11 Mai 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
9.954 d'un montant de	1.245.685
Même semaine 1939 :	
12.695 d'un montant de	1.485.279
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour :	177.396 d'un montant de 26.199.531
Même époque 1939 :	
192.997 d'un montant de	27.278.576

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

SITUATION EXTERIEURE

L'Egypte comme d'ailleurs tous les pays non-belligérants continue à suivre l'évolution de la situation européenne non pas en témoin passif mais actif.

Chaque journée qui passe est marquée par le renforcement des mesures de défense, intérieure et extérieure.

Le pays est prêt à toute éventualité.

La grande bataille de Belgique, qui met aux prises les Alliés avec l'envahisseur germanique, accapare en ce moment l'attention mondiale. C'est sur l'issue de ce gigantesque combat, qui rappelle la bataille de la Marne, que sont fixés les yeux de l'humanité civilisée. Tout le monde se rend compte que l'avenir de l'Europe et par conséquent de l'Orient sera plus ou moins déterminé par la résistance alliée à l'invasion brutale de l'Allemagne hitlérienne. En Egypte, l'opinion publique vit littéralement les événements tragiques du moment.

ET L'ITALIE ?
grand problème

Naturellement, le est l'attitude de l'Italie.

Les avis sont à cet égard très partagés.

Il semble bien d'ailleurs que les chefs du fascisme s'ingénient à troubler l'atmosphère sans faire montre d'une volonté nette de combattre.

De nombreux indices reconnaissons-le, indiquent que Rome se prépare à entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne. Mais il y en a d'autres qui peuvent faire croire le contraire.

ROOSEVELT AGIT
de détourner le

En tout cas, le vénérable président Roosevelt s'efforce de détourner le gouvernement de Rome d'une action précipitée.

Il agit, à Rome, avec une discrétion qui semble ne pas exclure la fermeté.

Les Etats-Unis, et ils sont en cela d'accord avec toutes les républiques sud-américaines, ne sauraient rester impassibles devant un fléchis-



sement des démocraties. Le triomphe d'Hitler ne ferait qu'accroître des ambitions et très tôt, une fois toute l'Europe asservie, les nations américaines auraient seules à faire face aux dictatures nazies et asiatiques.

Ce sentiment est maintenant général aux Etats-Unis et il pourrait bientôt les amener à déclarer la guerre aux criminels de Berlin.

De toute façon, l'influence puissante de la grande démocratie d'outre-Atlantique est déjà un précieux appui à la lutte.

Le président Roosevelt s'efforce de donner à la France, à la Grande-Bretagne et à leurs petits alliés l'appui politique, démocratique et économique dont ils ont besoin.

Et il est certain que cet appui pourrait prévenir l'extension de la guerre en Méditerranée.

UNE QUERELLE LIQUIDEE

La querelle, assez grave, qui a éclaté entre le gouvernement et le parti wafdiste au sujet de la correspondance échangée entre S.E. l'ambassadeur de Grande-Bretagne et S.E. Nahas pacha, vient d'avoir une conclusion heureuse.



UN BEAU DISCOURS

Sous le signe de l'union de tous les Egyptiens, en ces temps critiques pour les petits Etats, le président du Sénat prononça une harangue qui fit son effet sur la haute assemblée.

« Depuis notre dernière réunion, a-t-il dit, la semaine dernière, la situation internationale a subi une nouvelle évolution. Trois Etats libres, neutres et dont l'indépendance est garantie par les traités et des pactes internationaux, ont été attaqués sans rai-



son en une seule nuit. Du jour au lendemain, ils sont devenus le théâtre de destructions et de sanglants combats. Le sort de ces Etats, déjà subi précédemment par d'autres pays neutres et paisibles, nous amène à songer sérieusement à notre situation. En ce faisant, nous aboutirons tous, sans distinction de point de vue, à un seul et même résultat : nécessité d'unir nos efforts et de resserrer nos rangs à l'heure du danger. Chaque fois que l'Egypte a appelé ses enfants au secours à l'heure du danger, son appel a trouvé un écho dans tous les coeurs, à commencer par vous, Représentants du Peuple.

« Je n'ai pas besoin de Vous exposer, honorables collègues, la gravité de l'heure. Car les événements qui se sont précipités en sont un éloquent témoignage. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Egypte, indépendante doit jouer un rôle prépondérant, en tant que pays méditerranéen, placé à la tête de l'Orient Arabe. L'Egypte ne saurait se désister de ses devoirs comme elle ne saurait se désister de ses droits ni de sa propre défense. Je vous conjure donc par votre sincère patriotisme, en ces graves circonstances, de travailler la main dans la main, au service de l'Egypte et de coordonner à cet effet, tous les efforts de la nation.

« Dans cette Assemblée et hors de cette enceinte, intéressons-nous uniquement à ce qui sauvegarde l'intégrité et la position politique de ce pays, laissant de côté, dans nos débats et nos discussions, tout ce qui s'en écarte et tout ce qui n'aboutit pas à l'intérêt public, dans cette enceinte et hors de cette enceinte, au risque de sacrifier nos sentiments personnels dans toutes les attitudes. Ainsi, la nation, trouvera, comme toujours, en la personne de ses sénateurs, le meilleur exemple à suivre ; nous procéderons alors à une mobilisation morale de toutes les forces intellectuelles et matérielles, au Service de la Nation, et nous irons de l'avant dans la voie de la protection de la Patrie et de la sauvegarde du dépôt placé entre nos mains, sous l'égide de Sa Majesté le Roi.

« Vive l'Egypte ! Vive le Roi ».

LE SEMAINIER.

(Lire la suite en page 14)

EN MARGE DE LA GUERRE

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES INDES NÉERLANDAISES

Leurs Relations avec l'Egypte

On a beaucoup parlé des Indes Néerlandaises ces derniers temps. L'intérêt évident que prennent les diverses puissances au maintien du statu quo politique dans ces îles malgré l'invasion et puis l'occupation des Pays-Bas par les Allemands est bien compréhensible. Les Indes Néerlandaises constituent une des principales sources d'approvisionnement en matières premières du monde. Et les matières premières qu'exportent les Indes Néerlandaises sont parmi les plus importantes de l'Univers. N'oublions pas d'autre part que la population de ces îles est d'environ 55 millions d'habitants dont les besoins sont certes nombreux. On comprend donc que les échanges extérieurs des Indes Néerlandaises soient des plus intenses, et que leur marché soit devenu d'une extrême importance pour les principales grandes Puissances en particulier celles qui ne possèdent pas de domaines coloniaux susceptibles de leur fournir des précieuses matières dont l'industrie moderne ne peut plus se passer.

La superficie totale des Indes néerlandaises dépasse 2 millions de km², et comprennent les Indes occidentales, dans l'Amérique du Sud (Surinam et Curacao), et dans l'Insulinde, les Indes orientales de beaucoup les plus importantes puisqu'elles occupent 1.900.000 km².

Les Indes orientales qui sont constituées par l'archipel de la Sonde comprennent: les grandes îles (Java, Madoura, Sumatra, Bornéo, Célibes), les petites îles (Bali, Lombok, Sumbawa, Florès, Timor, etc...) les Moluques et une partie de la Nouvelle Guinée.

La superficie de Java et Madoura est de 4 fois et demi celle de la Belgique. Ce deux îles comprennent à elles seules environ 37 millions d'habitants.

La principale ressource des Indes néerlandaises orientales est l'agriculture: le sol du pays est d'une fertilité exceptionnelle. A cette fertilité naturelle, il faut ajouter la puissance organisatrice des colons hollandais qui ont su développer au maximum la productivité et donner un essor considérable à l'agriculture. Les produits du sol des Indes

néerlandaises sont réputés pour leur qualité de premier ordre.

Les principaux de ces produits sont: le riz, le maïs, le manioc, les patates, la noix de coco, le piment, le poivre, le coton, le café, le caoutchouc, la canne à sucre, le thé, le tabac, le quinquina, le kapok, le bois.

Le sous-sol des Indes orientales comprend de riches gisements: le pétrole, la houille, l'étain, l'or, l'argent constituent les principaux produits miniers de ces îles. Puis viennent en plus ou moins grandes quantités le fer, le nickel, l'iode, le manganèse, le tungstène, le cuivre, le platine, le diamant, et le soufre.

Quant aux industries elles se rapportent principalement soit au traitement de produits agricoles soit à celui des huiles brutes de pétrole et du minéral d'étain.

La richesse des Indes orientales, a placé ce pays au quatrième rang dans le monde au point de vue du commerce extérieur.

Les principaux produits d'exportation sont le sucre, le caoutchouc, le tabac, le thé, le café, le coprah, le kapok, le pétrole, l'étain, les sels de quinine.

En premier lieu vient le sucre de canne qui représente le tiers des exportations. Java occupe la troisième place parmi les pays exportateurs du monde, venant après Cuba et les Indes britanniques.

Quant au caoutchouc, il représente 15% des exportations totales. Pratiquement, la totalité du caoutchouc produit dans l'univers vient des Indes néerlandaises, ou des territoires britanniques. Le total des capitaux investis dans les plantations aux Indes Néerlandaises s'élève à Lst. 100 millions dont 40% appartiennent à des capitalistes anglais.

Le thé prend une place de plus en plus importante parmi les produits d'exportation.

L'exportation des sels de quinine s'est considérablement accrue. Java fournit les 95% de la production mondiale d'écorce de quinquina.

Les expéditions de coprah atteignent un chiffre important et une bonne partie du bois coupé annuellement (dont les principales espèces sont l'ébène, le bois de fer de Bornéo et le teck, sont exportés.

Les exportations de pétrole se

sont considérablement accrues. Des raffineries traitent l'huile brute et ravitaillent une grande partie des marchés d'Extrême-Orient.

Les Indes Néerlandaises donnent 20% de la production mondiale d'étain, les principaux centres d'exploitation se trouvant dans les îles de Banka, Billitou et Lingkep.

Les principaux fournisseurs et clients des Indes Néerlandaises sont (ou jusqu'à un certain point étaient): la Hollande, les Etablissements des Détroits, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis, les Indes Britanniques, l'Australie, Hong-Kong, la Chine, la Belgique, la France, l'Égypte.

Nos principales importations des Indes Néerlandaises sont: le thé, les produits pétrolifères (fueloil, diesel, mazout, kérozène, benzine), le café, le poivre, les graines et fruits oléagineux, les cloches en rotin pour tabouche, le sucre.

Nos exportations comprennent les livres, imprimés et manuscrits, les cigarettes, les oignons.

Il est évident que des efforts devraient être tentés (surtout maintenant où notre commerce ne peut que subir le contre coup des événements d'Europe) pour développer nos relations commerciales avec les Indes néerlandaises, et principalement nos exportations, la balance commerciale étant, actuellement en notre défaveur.

Edgar Anzarut.

ELECTRICITE DE BEYROUTH

Le Conseil proposera à l'assemblée ordinaire qui se tiendra fin mai la distribution d'un dividende brut de 50 fr. par action de capital et de 20 fr. par action de jouissance égal au précédent.

On se rappellera toutefois que la Société vient de procéder à une distribution gratuite d'actions de capital par incorporation de réserves et qu'elle a pris à sa charge l'impôt sur le revenu afférent à cette opération. Les 30.000 actions ainsi distribuées (No. 150.001 à 180.000) ayant été créées jouissance du 1er janvier 1940, ne participent pas, de ce fait, à la répartition du dividende dont il est fait mention ci-dessus

Les Marchés Égyptiens

LA FERMETURE PROVISOIRE DE LA BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (COTON)

Texte du décret. - Déclarations du Ministre des Finances.

Le numéro de lundi 13 mai 1940 du «Journal Officiel» publiait un décret royal ordonnant la fermeture provisoire de la Bourse des Marchandises d'Alexandrie. Ce décret, dont nous reproduisons plus bas le texte fixait également les cours auxquels doivent être liquidées toutes les opérations et positions en cours.

Cette mesure, qui a causé une certaine surprise dans les milieux cotonniers, fut accueillie avec calme. Comme l'a souligné le ministre des Finances dans les déclarations faites à notre confrère «Al Ahram», la fermeture provisoire de notre bourse des contrats se justifiait par les circonstances actuelles. Par ailleurs, le marché de Minet el Bassal continue à fonctionner librement. Il est évident que les transactions vont se ralentir, les exportateurs ne pouvant plus prendre des engagements pour des échéances éloignées, n'ayant plus la possibilité de se couvrir sur le marché à terme.

Quant aux bourses des valeurs, elles demeurent ouvertes, mais les prix minima fixés par la commission seront strictement appliqués.

Voici le texte du décret :

Décret portant suspension provisoire de la Bourse des Marchandises d'Alexandrie et clôture des contrats de coton et de graine de coton.

Nous, Farouk Ier, Roi d'Egypte,

Vu les articles 81 du Code de Commerce Mixte et 75 du Code de Commerce National.

Vu le Règlement Général des Bourses des Marchandises à terme, approuvé par le Décret du 5 novembre 1927.

Vu le Règlement Général de la Bourse des Cotons et Graines de coton disponibles (Bourse de Minet el-Bassal), approuvé par le Décret du 29 octobre 1931.

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances actuelles, de fermer provisoirement la Bourse des

Marchandises d'Alexandrie et d'arrêter les mesures nécessitées par cette fermeture.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres.

DECRETONS :

Art. 1. — La Bourse des Marchandises d'Alexandrie sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. — Tous les contrats en Bourse de cotons et de graines de coton existant à la date de ce jour, y compris la deuxième filière du mois de mai 1940, seront cloturés aux prix de compensation indiqués ci-après :

	Sakel	Giza 7
Mai	18.80	17.68
Juillet	18.59	18.21
Novembre	18.45	18.33
Janvier	—	18.13
2ème filière Mai	18.80	17.68
Ashmouni		
Juin	17.33	
Août	17.08	
Octobre	16.91	
Décembre	16.95	
Graines		
Mai	65.9	
Juin	66.8	
Juillet	63.3	
Août	63.3	
Novembre	60.9	
Décembre	61.5	
2ème filière Mai	65.9	

Cette disposition s'applique à toute personne intéressée aux dits contrats.

Art. 3. — Les différences résultant de l'application des prix de compensation établis à l'article précédent sont dues de plein droit et sont exigibles.

Art. 4. — Dans les transactions en disponible à un prix de tant au-dessus ou au-dessous de prix de contrats ou à la parité de contrats et dans lesquelles ce prix n'a pas été fixé à la date de ce jour, le prix de contrats sera celui prévu à l'article 2.

Art. 5. — Notre ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de sa publication au «Journal Officiel».

Fait au Palais d'Abdine, le 5 Rabi Tani 1359 (13 mai 1940), un total de 435.077 cantars.

FAROUK.

Par le Roi :

Le Président du Conseil
des Ministres :

Aly Maher.

Le Ministre des Finances,

Hussein Sirry.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

Nous reproduisons ci-après les déclarations du ministre des Finances :

"Depuis la déclaration de la guerre, en Septembre, le Gouvernement a accordé le plus grand soin à la question du coton et de la graine. Le Ministère des Finances a examiné toutes les répercussions qui pouvaient découler du fait de la guerre sur les prix et sur les exportations du coton et de la graine. Cet examen a servi à prévoir les moyens à adopter pour faire face à toutes les éventualités de la situation extérieure et intérieure.

"Le Gouvernement a jugé opportun, dès le début, de ne pas devancer les événements. Malgré sa décision de prendre toute mesure efficace justifiée par les circonstances, il jugea sage de suivre avant tout une politique opportuniste. Par suite, à la déclaration de guerre, il ne fit guère plus que d'adopter des mesures destinées à empêcher une baisse anormale dans les prix du coton et de la graine. Il décida donc d'intervenir comme acheteur sur le marché des contrats, à des prix minima qui devaient être fixés ultérieurement par le Conseil des Ministres.

"Je n'ai aucun doute que le Gouvernement a agi ainsi sagement. L'amélioration enregistrée dans les prix depuis le début de la guerre est la meilleure preuve du succès de sa politique. L'action du Gouvernement fut également couronnée de succès dans ses efforts pour encourager les exportations du coton et pour persuader son Alliée d'alléger le contrôle sur les exportations et de le restreindre aux quantités nécessaires à l'industrie de guerre, afin qu'il ne dégénère pas en une discrimination en faveur des cotons concurrents à l'égyptien. Les fruits de la politique du Gouvernement sont illustrés par les chiffres des exportations depuis le début de la saison jusqu'à ce jour."

Quelles sont les raisons qui ont poussé le Gouvernement à ordonner la fermeture de la Bourse ?

" Depuis le 1er mai la guerre a, comme vous la savez, fortement évolué, entrant dans une phase décisive. La situation en Méditerranée inspira des inquiétudes telles que l'Amirauté britannique décida de détourner la navigation vers le Cap. Cette décision eut des répercussions défavorables sur les prix du coton et notamment de la graine. Ceux-ci fléchirent aux prix minima fixés pour les achats du Gouvernement. Les indices se multiplièrent auprès de ce dernier qui faisaient craindre que ces répercussions ne faussassent l'équilibre normal entre les marchés. Il va sans dire que le Gouvernement est plus sensible que tout particulier ou or-

ganisme privé aux conséquences d'une pareille situation. Il devint donc urgent pour lui de prévenir ces conséquences. Il a estimé que le meilleur moyen et celui qui entraînerait le moins de conséquences nuisibles était de fermer la Bourse des contrats, tout en laissant ouverte la Bourse de Minet El Bassal "

La fermeture de la Bourse durera-t-elle longtemps ?

" Comme il appert du Décret d'hier, cette fermeture n'est qu'un provisoire. Elle durera jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse et que le Gouvernement fixe sa politique à la

lumière des circonstances nouvelles "

Prévoyez-vous dans les différentes éventualités que vous avez envisagées la possibilité d'une nouvelle intervention du Gouvernement sur le marché, après la liquidation des positions actuelles en Bourse ?

" Le Gouvernement examinera de nouveau la situation à la lumière des circonstances qui prévaudront alors. S'il estime alors utile de se prévaloir de la liberté de mouvement que lui confère la décision du Parlement, il ne manquera point de le faire "

CONSOMMATION DE COTON AUX ETATS-UNIS

Le rapport du bureau de recensement relatif à la consommation interne par les filatures de coton en avril 1940, et les stocks de coton à fin avril 1940 est comme suit :

	(en milliers de balles)			
	A V R I L			
	1940	1939	1938	1937
Consommation	624	547	414	719
Stocks dans les filatures	1.470	1.292	1.703	1.987
Stocks dans les magasins et les presses	10.743	12.968	10.486	4.214
Exportations	345	178	377	373
Nombre de broches en activité ..	22.301	22.109	21.786	24.728

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898, avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Kenh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

LES DETTES FONCIÈRES

LE RENVOI DES VENTES FORCÉES

La Note du Ministre des Finances

Nous lisons dans notre excellent confrère «Le Journal des Tribunaux Mixtes»

La question est obsédante. On la croit épuisée, et, aussitôt, tel le Phénix, elle renaît de ses cendres.

On la crut réglée le 23 Janvier 1939, quant parut à l'«Officiel» la Loi No. 3 de 1939 qui, après de longs mois et même des années de préparation, posait le principe de la réduction forcée de certaines créances, déterminait des catégories de débiteurs fonciers admises au principe de la réduction, et fixait la procédure à suivre. Il n'en était rien : la même loi, qui excluait définitivement certains débiteurs du régime d'exception qui venait d'être élaboré, accordait, par une disposition finale, et jusqu'au 30 Juin 1939, une nouvelle suspension des adjudications sur exécution forcée.

On la crut encore réglée à cette échéance nouvelle ; mais intervint la Loi No. 110 de 1939, qui, par une nouvelle mesure d'ordre générale, prorogea la suspension des adjudications jusqu'à fin Décembre 1939.

On la crut encore réglée le 31 Décembre 1939 quand, à ce nouveau terme du moratorium, la Commission spéciale instituée au Ministère des Finances eut complété son travail de discrimination entre les demandes dont elle avait été saisie. Il n'en fut rien encore : par mesure administrative, les mauvais payeurs ayant fait agir tous les rouages parlementaires, il fut annoncé que la Commission reviserait ses opérations et qu'elle rendrait, de la façon la plus large et la plus généreuse, des décisions d'admissibilité portant effet suspensif des ventes forcées jusqu'au jour, indéterminé, où les affaires ainsi assurées d'un traitement inespéré de faveur auraient donné lieu à des décisions définitives de rejet.

On la crut encore réglée, du moins pour les demandes rejetées en la forme, et pour toutes les dettes qui n'avaient même pas fait l'objet de demandes de réduction, quand eut été achevée à l'«Officiel» la publication de la nouvelle série des décisions de la Commission spéciale. Il n'en était rien : survint, en effet, la nouvelle agitation des débiteurs mécontents, et l'in-

tervention du Gouvernement auprès de la Cour d'Appel Mixte en vue de la remise, par les juges des criées, eux-mêmes, des affaires portées aux rôles, et ce en l'état de «la mise en vigueur «imminente», d'une mesure «d'ordre général», — autrement dit en attendant une nouvelle intervention législative.

On crut enfin que la troublante question allait être réglée, et les créanciers attendaient avec la plus légitime des inquiétudes la nouvelle mise en branle de l'appareil législatif pour paralyser leurs voies d'exécution, quand, le 2 Mai courant, parut, dans certains journaux de langue arabe, une communication officielle du Ministère des Finances où, après une récapitulation des innombrables interventions des pouvoirs publics, on pouvait lire cette conclusion :

«Le Ministère, après en avoir référé au Conseil des Ministres, «estime qu'il n'y a plus lieu de prendre une mesure législative». et plus loin :

«Le Ministère des Finances ne croit pas pouvoir faire plus que ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il ne lui est plus possible... d'écouter avec bienveillance les requêtes présentées de temps à autre et qui ont pour objet la suspension des ventes ou toutes autres mesures qui ne feraient qu'augmenter les causes du malaise financier et exposer les affaires publiques du pays aux plus graves dommages».

On lira plus loin, en son intégralité, la traduction de cette note, qui marque une courageuse et opportune réaction du Gouvernement à des sollicitations qui étaient devenues, en leur forme aussi bien que sur le fond même, de plus en plus choquantes.

Le non possumus si nettement opposé par le Ministère des Finances à la continuation et à l'aggravation d'une politique dont il proclame lui-même qu'elle n'a eu, d'autre résultat que d'encourager les mauvais payeurs, et de compromettre gravement le crédit du pays, est net et catégorique. Mieux encore : il est motivé par la reconnaissance loyale de l'erreur commise. Quand le Gouvernement n'hésite pas à admettre que le fait par lui d'avoir suspendu les ventes forcées n'a eu pour résultat que d'encourager les mauvais pa-

yeurs et de porter atteinte au crédit du pays, il apporte l'appui de sa haute autorité au cri d'alarme déjà lancé par les établissements les plus sérieux, et s'interdit à lui-même, pour l'avenir, tout nouvel acte de faiblesse. L'aveu non équivoque de l'erreur commise dans le passé implique la condamnation de tout nouvel acte de dangereuse faiblesse pour l'avenir.

Le lecteur, malgré cela, pourra-t-il se défendre d'un certain scepticisme ? L'expérience du passé serait pour le lui suggérer : puisse l'avenir lui apporter la démonstration qu'il se serait trompé en manquant de conviction.

Toujours est-il que la Note ministérielle du 2 Mai a suivi de trop près l'intervention du pouvoir exécutif auprès du pouvoir judiciaire pour que l'on puisse concilier des symptômes aussi contradictoires. Rien ne sera plus fait pour paralyser les créanciers, affirme-t-on aujourd'hui. Une mesure législative est «imminente», annonçait-on hier : et les magistrats délégués aux adjudications étaient invités à prendre précisément en considération cette intervention législative «d'ordre général» pour accorder, dans la mesure permise par l'art. 652 du Code de Procédure, un dernier délai de grâce aux débiteurs en défaut, afin d'éviter des expropriations «dans l'intervalle».

Peu après la délibération prise par la Cour d'Appel Mixte le 23 Avril dernier, une communication du Ministère de la Justice était intervenue, il est vrai, pour atténuer, dans la plus large mesure, la portée de l'invitation qui venait d'être adressée aux juges des criées. Mais, même ainsi circonscrites, ces directives, qui maintiennent l'appui officiel donné aux demandes de renvoi présentées par des débiteurs dont les demandes ont été expressément rejetées par la Commission du Ministère des Finances, ne se concilient plus avec leur propre raison d'être, puisque celle-ci n'était autre que l'annonce d'une nouvelle législation extensive des dérogations au droit commun déjà réalisées par la Loi No. 3 de 1939, alors que la Note ministérielle du 2 Mai exclut, au contraire, de la façon la plus catégorique, l'éventualité d'une telle intervention nouvelle du législateur.

Force est donc de conclure si l'on veut absolument y voir clair, que la nouvelle Note ne constitue point un commentaire de l'attitude récemment prise par les pouvoirs publics, mais signifie un véritable revirement. Revirement salutaire autant que nécessaire, il n'en faut point douter.

De ce fait, la communication faite aux divers tribunaux tombe d'elle-même, et ne conserve plus que la valeur d'un rappel de la faculté ouverte par le droit commun aux juges des criées d'accorder une courte et unique remise de vente aux débiteurs dont la bonne foi « leur serait justifiée », à ceux, c'est-à-dire, dont la bonne volonté serait appuyée sur des éléments d'appréciation tangibles.

Marquons donc d'une pierre blanche, dans l'histoire économique de ce pays, et pour la sauvegarder de ses assises financières, la date du 2 Mai 1940. Le geste, sans doute, a déjà été fait par le passé à l'occasion d'autres décisions qui, elles aussi, paraissaient définitives. Mais il ne coûte rien de recommencer : aussi bien l'optimisme est-il hautement recommandable, dans tous les domaines, par les temps troublés que l'on traverse.

Voici la traduction de la note du Ministère des Finances qui a été commentée plus haut :

1. — Depuis l'année 1931, le Gouvernement Egyptien a déployé des efforts continus pour protéger la fortune immobilière, en procédant de différentes manières. Il a débuté par une mesure rapide en intervenant auprès des créanciers, soit banques soit individus, pour payer les annuités arriérées afin de dissuader ces créanciers d'exproprier leurs débiteurs. A cet effet, il a ouvert un crédit d'un million de livres. Dans les cas où l'expropriation n'a pu être évitée, le Gouvernement a acquis les biens pour son compte avec l'intention de les revendre aux anciens propriétaires, en leur accordant des grandes facilités pour le paiement du prix. Le Gouvernement a payé de ce chef plus d'un million et quart de livres.

2. — Le Gouvernement a ensuite traité et conclu trois accords avec les grandes banques hypothécaires en 1933 (Crédit Foncier Land Bank et Mortgage). Ces accords ont eu pour objet la consolidation des arriérés, la prorogation des délais et la réduction des intérêts. Le Gouvernement a payé les deux tiers des arriérés depuis l'année 1929 aux dites Banques, par subrogation, en deuxième rang (prêts C) : le montant payé par le Gouvernement, en exécution des dits accords et en dehors des frais d'intervention, s'élève à trois mil-

lions et demi de livres égyptiennes.

3. — Il était entendu que le Gouvernement s'en tiendrait à la limite de cette mesure permanente, étant donné qu'elle a arrangé la situation des débiteurs par la réduction des intérêts et la prorogation des termes. Mais les débiteurs se sont plaints de l'énormité du chiffre des annuités malgré ces réductions et prorogations et ont fait état de l'insuffisance des prix des récoltes. Le Gouvernement a décidé alors de conclure de nouveaux accords en 1936 avec les Banques pour la répartition des créances en deux catégories : pour l'une, à paiement facile, l'annuité serait basée sur le rendement de la terre et les prix des récoltes, de façon à laisser aussi aux débiteurs de quoi subvenir à leurs besoins ; l'autre serait atermoyée sans amortissement, à long délai pendant lequel il ne serait payé qu'un taux d'intérêt réduit.

Grâce à ces deux accords, il a été consolidé, au profit des débiteurs, un chiffre d'arriérés dépassant sept millions de livres égyptiennes, qui aurait dû être payé par eux sans cette intervention du Gouvernement. Et cela sans parler de l'avantage qu'ils ont tiré de la réduction palpable du montant de l'annuité et du taux d'intérêt dont la moyenne a été réduite à 5 0/0, soit le taux le plus bas qui fut connu pour l'investissement hypothécaire.

4. — Il a été remarqué que ces accords, limités seulement aux débiteurs des trois banques, n'ont pas abouti à arranger toutes les situations. Le Gouvernement, désireux d'aboutir à la stabilisation des situations de tous les débiteurs

et à la sécurité qu'ils ne seront pas expropriés, a décidé d'élargir dans la plus vaste mesure le cercle des arrangements de façon à englober les créances de second rang venant après celles des trois grandes banques et les dettes de premier rang et accessoires dus par des individus non débiteurs des dites banques.

C'est en vue de réaliser ce but que le Conseil des Ministres, par Arrêtés des 10 Juillet 1935, 11 Avril 1936 et 15 Août 1936, a établi les bases du règlement de ces créances, dénommées « créances de second rang ». L'on a pris en considération l'élévation de la proportion de l'emprunt à sa plus haute limite (75 0/0 de la valeur actuelle réduite ensuite à 70 0/0) et la prorogation du terme, en fixant à l'année 1940 la date à partir de laquelle commencerait l'amortissement du capital, et l'on a aussi réduit l'intérêt au taux le plus bas possible dans les situations similaires, soit à 4 0/0.

5. — Le Gouvernement n'a pris ces mesures exceptionnelles, qui ont coûté au Trésor (Budget Général et Réserve Générale) des sacrifices considérables que parce qu'il était sûr que les débiteurs, favorisés aux dépens des contribuables de toutes catégories par tous ces avantages ; témoigneraient de la reconnaissance en soignant l'exploitation de leurs terres et en réglant leurs annuités aux échéances.

Mais il a été constaté avec grand regret que l'attitude des débiteurs n'a pas donné satisfaction dans la plupart des cas. Ainsi, les uns ont continué à ne rien payer de leurs annuités après la consolidation des arriérés, les autres n'ont payé qu'une infime partie des cinq annuités échues depuis cette date.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 400 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves : 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMALIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE GOFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

6. — Même cela n'a pas dissuadé le Gouvernement de continuer à aider les débiteurs, en général. Il pensa parachever l'arrangement des dettes par une dernière mesure. Car le règlement de l'arrangement visant les créances de second rang disposait que l'exécution d'une demande d'arrangement devait nécessairement être conclue avec le consentement du créancier à la réduction de sa créance à la limite fixée pour l'emprunt. Comme les créanciers refusaient cette réduction dans la plupart des cas, le Gouvernement a cru devoir imposer cette réduction par voie législative pour que les droits des créanciers ne fussent atteints que par une loi. C'est pourquoi a été promulguée la Loi sur le règlement des dettes hypothécaires.

7. — Le Gouvernement, en vue de généraliser l'avantage que procure cette réduction, a cru bon de promulguer une loi suspendant les ventes forcées jusqu'à parfaite mise au point de la loi relative à la réduction des dettes, et ce pour parer à tout fait accompli susceptible d'empêcher le débiteur de bénéficier de cette dite réduction. C'est pourquoi la première loi sur les ventes forcées a été publiée en Mars 1937, suspendant ces ventes jusqu'au 31 Décembre 1937. Cette suspension a été prorogée ensuite par le Décret No. 12 de 1938 jusqu'au 30 Avril 1938. Comme la Loi sur le règlement des dettes n'était pas encore promulguée à cette date la suspension des ventes a été également prorogée par la Loi No. 73 de 1938 jusqu'au 31 Décembre 1938. En Janvier 1939, la Loi sur le règlement des dettes avait paru. L'article 31 disposait que la Loi No. 73 de 1938 restait en vigueur jusqu'au 30 Juin 1939. Cette mesure avait pour but de permettre à la Commission de se former et de s'organiser. Mais comme l'art. 13 de la loi disposait que la publication de l'admissibilité d'une demande entraînait la suspension de la vente forcée jusqu'à ce qu'une décision définitive fût prise l'exécution de cette loi aurait dû mettre un terme à toute requête ayant pour objet la suspension des ventes. Mais comme la Commission n'a pas pu organiser ses travaux avant fin Juin, la Loi No. 110 de 1939 a été promulguée et a disposé que les ventes seraient renvoyées jusqu'à fin 1939. La Commission avant terminé la classification des demandes admissibles qui bénéficiaient des dispositions de l'art. 13 de la loi, il n'y avait plus de raison de suspendre les ventes en ce qui concerne les demandes déclarées non admissibles par la Commission, tout en prenant en considération la générosité de la loi et l'esprit de li-

béralisme avec lequel elle avait été exécutée.

8. — Mais les requêtes en vue de suspendre les ventes n'ont pas cessé d'attirer. Le Ministère, après en avoir reïéré au Conseil des Ministres, estime qu'il n'y a plus lieu de prendre une mesure législative et qu'il est suffisant d'attirer l'attention des Tribunaux Mixtes sur l'application de l'art. 652 du Code de Procédure Mixte, pour manifester une certaine bienveillance vis-à-vis des demandes de renvoi dans les cas où la Commission aurait rejeté une demande d'arrangement, ou lorsqu'il n'est point échü plus de trois annuités dues au Crédit Foncier au Crédit Hypothécaire et à la Land Bank. Mais ces derniers cas ne comportent point de renvoi pas plus que ceux où le débiteur n'aurait point présenté une demande d'arrangement.

Après cet exposé, le Ministère des Finances désire attirer l'attention du public sur les considérations suivantes:

1) Certains débiteurs n'ont rien payé sur les annuités échües après la consolidation et la plupart d'entre eux n'ont pas payé plus de deux annuités.

2) Les prix des récoltes ne justifient pas ce retard dans le paiement des annuités.

3) Les débiteurs n'ont cessé d'espérer obtenir la suspension des ventes pour continuer à ne plus payer. Cette abstention de payer, dans la plupart des cas, n'est pas due à la défaillance du débiteur, mais au fait qu'il préfère employer ses revenus autrement qu'à payer ses dettes. C'est pourquoi les annuités ont été accumulées et la situation des débiteurs a empiré. En conséquence, il serait injuste d'empêcher le créancier d'exproprier son débiteur.

4) La défaillance des débiteurs aboutissant à leur expropriation a

fait perdre au Gouvernement ses créances, étant donné que l'accumulation des arriérés et le surcroît des créances n'ont pas laissé au Gouvernement l'occasion de récupérer sa créance venant en deuxième rang sur le prix de la vente forcée.

5) Le fait par le Gouvernement d'avoir suspendu les ventes forcées, tout en favorisant la négligence des débiteurs, et en les encourageant à ne pas payer risque aussi d'exposer le crédit financier général et particulier aux plus graves dangers.

L'affaiblissement du crédit ébranle l'édifice financier sur lequel s'appuie l'Etat. L'Egypte n'oubliera pas ce que les anciennes perturbations financières lui ont coûté. Elle n'oubliera pas aussi l'effort épuisant qu'elle a déployé pour reconstruire ce haut édifice. Elle est donc aujourd'hui fière d'avoir acquis la bonne réputation financière dont elle jouit.

Si donc chaque débiteur ne considère aujourd'hui que ses propres intérêts et ne jette ses regards que du côté de son point de vue particulier, le Gouvernement n'en a pas moins le devoir de sauvegarder l'intérêt du pays, et de veiner à la stabilisation des affaires pour que le crédit financier reste fort et inébranlé.

Le Ministère des Finances ne croit pas pouvoir faire plus que ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il ne lui est plus possible — étant donné les préoccupations actuelles de l'Etat que personne n'ignore — d'écouter avec bienveillance les requêtes présentées de temps à autre et qui ont pour objet la suspension des ventes ou toutes autres mesures qui ne feraient qu'augmenter les causes du malaise financier et exposer les affaires publiques du pays aux plus graves dommages.

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.C. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

L'INDUSTRIE EN EGYPTE

FÉDÉRATION ÉGYPTIENNE DES INDUSTRIES

Rapport pour l'année 1939

Nous publions cette semaine la partie du rapport qui est consacrée plus particulièrement à l'activité de la Fédération durant l'année 1939 (x).

ACTIVITE DE LA FEDERATION

Quant à nous, c'est ce que nous faisons. Notre activité s'exerce en faveur de toute la famille industrielle sans distinction. Mais par la force des choses, c'est-à-dire à raison de leur faible organisation qui les empêche de se défendre eux-mêmes, les petits ont plus souvent que les grands recours à nos interventions. Et celles-ci s'avèrent de plus en plus efficaces à mesure que se généralise auprès des agents des services publics la conviction que seuls les intérêts individuels légitimes qui ne sont pas en opposition avec l'intérêt général du pays trouvent audience chez nous.

A mesure que l'industrie s'étend à de nouveaux domaines et que la législation fiscale et économique se développe, nos services sont de plus en plus demandés tant de la part de nos affiliés que de la part des services publics. Les uns et les autres, surtout depuis la guerre, exigent de nos agents un effort de plus en plus intense. Nous sommes heureux en exprimons notre vive appréciation en l'occurrence tout leur devoir et leur en exprimons notre vive appréciation.

Il est cependant regrettable qu'en même temps que notre collaboration avec les services publics devient plus intense et s'avère des plus utiles à l'Administration, celle-ci ait pensé à nous lésiner son appui.

Certes c'est l'ère des économies, mais il en est qui n'en sont pas et qui, au contraire, se traduisent par une perte. Telle est celle qui nous a obligés à réduire notre personnel et notre contribution au bien public au moment où l'un et l'autre, ont besoin de croître.

Nous aimons à espérer que, grâce à l'appui de nos affiliés et du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nous parviendrons à surmonter la crise financière qui risque d'arrêter notre essor.

La menace de cette crise qui s'annonce depuis un an environ ne nous

a pas empêchés de remplir pleinement notre mission.

Ainsi, au prix d'un sacrifice financier substantiel, nous nous étions assurés au mois de mai dernier la collaboration de l'éminent expert fiscal, Mr. Louis Accarias, dont ceux de nos affiliés qui l'ont consulté ont pu apprécier la haute valeur professionnelle. Nous regrettons que Mr. Accarias qui devait revenir en octobre n'ait pas pu le faire ayant été appelé sous les drapeaux.

Cependant nous avons eu la bonne fortune de nous assurer la collaboration du Dr. Sergio Vitale, expert fiscal très averti, qui a bien voulu se mettre à la disposition de nos affiliés. Avec son concours, nous nous proposons de procéder au cours de l'été à la préparation d'un projet de révision des Lois fiscales en vigueur.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL FOUAD IER DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES

La création du Conseil Fouad Ier des Recherches Scientifiques, nous impose l'obligation de compléter le cadre de notre personnel par l'engagement d'au moins deux techniciens, un ingénieur et un chimiste avertis qui, avec le concours des techniciens qui collaborent dans les entreprises affiliées dont les chefs sont souvent eux-mêmes des techniciens de valeur, serviront de trait d'union entre les organismes et institutions émanant ou rattachés au dit Conseil, d'une part, et la famille industrielle, d'autre part, pour suivre leurs travaux et même les guider en quelque sorte en signalant les besoins de l'industrie.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Échéance fixe ; émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Égypte et de l'Étranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Épargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

(x) Voir R.E.E.F. du 11 Mai 1940 No. 404.

Il n'y a aucun doute que les premiers efforts du nouveau Conseil porteront sur les travaux de laboratoire intéressant la production agricole et industrielle. Aussi la Fédération doit être outillée pour établir un trait d'union solide entre le Conseil et la famille industrielle et surtout ceux de ses membres dont l'organisation et les cadres techniques sont faibles.

La solution de ce problème qui nous préoccupe sérieusement, dépend de l'appui financier que nous obtiendrons de nos affiliés aussi bien que de l'Etat. L'un et les autres nous le doivent — osons-nous dire — dans leur intérêt, car il est grand temps de faire trêve d'imprévision et d'improvisation pour entrer dans la voie de l'organisation scientifique.

D'autant plus que beaucoup de nos entreprises sont fondées par des non-techniciens, par des capitalistes qui, trouvant obstrué la voie des investissements agricoles et commerciaux, s'engagent dans celle de l'industrie avec le concours de techniciens salariés, souvent mal choisis, faute de compétence ou faute de mieux.

Il en résulte toujours des pertes de capitaux dont le pays ne peut se payer le luxe, souvent des désastres et plus souvent encore une concurrence pernicieuse ou, ce qui est pire, une production déficiente qui jette le discrédit sur la production nationale.

Il y a là aussi un autre inconvénient non moins grave qui touche la main-d'oeuvre. C'est que des patrons incompetents forment de mauvais ouvriers.

FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A propos de formation de la main-d'oeuvre, nous estimons que le moment est venu pour les membres des plus importantes corporations de songer à l'organisation en commun des cours en dehors des heures de travail pour le perfectionnement professionnel des ouvriers, cours qui seraient donnés par des techniciens choisis parmi les meilleurs de la corporation et par des instituteurs recrutés en dehors d'elle.

Est-il besoin d'insister sur l'opportunité de cette mesure ? Nous l'avons d'ailleurs déjà dit plus haut : améliorer la formation de l'ouvrier, c'est accroître le rendement de l'usine.

Toujours à propos des ouvriers, il serait opportun de développer chez eux l'esprit de la mutualité en étendant l'organisation des caisses de prévoyance qui ont donné des résultats excellents dans les établissements où elles existent. Elles ont l'avantage d'accroître l'attachement du travailleur à l'usine, de lui donner un certain sentiment de sécurité

et de rapprocher les travailleurs de leurs camarades et de leur employeur.

C'est dans cet esprit que notre vénéré Président obtint du Parlement qu'une disposition fût introduite dans le projet de loi sur les syndicats ouvriers, obligeant ces derniers à prélever un minimum de 20 pour cent sur leurs recettes pour constituer un fonds destiné à des oeuvres de solidarité sociale.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

Comme nous l'avons démontré plus haut par l'énumération des réalisations des Chambres au cours de l'année en revue, la solution des problèmes relatifs à la main-d'oeuvre et à d'autres questions peut être grandement facilitée par l'existence de groupements corporatifs dont nous ne cessons d'encourager la formation. C'est ainsi qu'a été fondée en 1939 la Chambre des Maîtres-Imprimeurs qui a déployé une activité très fructueuse surtout depuis la déclaration de la guerre. La crise actuelle et les problèmes qu'elle a soulevés a révélé l'utilité de ce groupement ainsi que de tous les autres qui ont été largement mis à contribution par les pouvoirs publics à l'occasion des travaux afférents au contrôle des prix et des stocks, travaux auxquels les principales Chambres

ont pris une part sérieuse. Un autre groupement, celui de l'industrie du tricotage était en voie de formation au moment de la rédaction de ce rapport.

Les Chambres corporatives affiliées à notre Fédération sont actuellement au nombre de 12. Ce sont les Chambres des Entrepreneurs, de la Navigation Fluviale, des Industriels des Tabacs et Cigarettes, de l'Industrie Egyptienne du Cuir, de l'Industrie Egyptienne du Riz, de l'Industrie Meunière, de l'Industrie Laitière, de l'Egrenage du Coton, de la Soierie, de l'Industrie Huilière, de l'Industrie Savonnière et des Maîtres-Imprimeurs.

Que leurs dirigeants et leurs membres veuillent trouver ici l'expression de notre très vive appréciation de l'action féconde qu'ils poursuivent avec un sens remarquable de l'intérêt général du pays.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1939 au 8 mai 1940, la consommation de coton à Alexandrie, a atteint 148.789 cantars et à l'intérieur 286.288 cantars, soit

Celle de graines de coton s'est élevée à 875.200 ardebs contre 834.477 ardebs il y a un an.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

ÉCHOS ET NOUVELLES

THE ALEXANDRIA & RAMLEH RAILWAYS Co. Ltd.

Mardi matin, la 2^{ème} Chambre du Tribunal Civil, a rendu son jugement dans l'affaire de l'expropriation de l'Alexandria & Ramleh Ry. contre :

- 1.) Municipalité d'Alexandrie ;
- 2.) Gouvernement Egyptien (Ministère de l'Intérieur) ;

Voici le dispositif :

PAR CES MOTIFS :

Statuant contradictoirement en matière civile ;

Ecartant toutes conclusions autres, plus amples ou contraires ;

Donne acte des versements effectués à la Société demanderesse, à valoir sur l'indemnité litigieuse, soit le 2 août 1933, L.E. 200,000 et le 5 février 1940, L.E. 25,000.

Vidant les interlocutoires ;

Entérine le rapport d'expertise, déposé le 17 novembre 1935 et fixe à L.E. 373.005,966, l'indemnité due par la Municipalité d'Alexandrie et le Gouvernement Egyptien, pris solidairement, à la Société Anonyme The Alexandria & Ramleh Railway Co. Ltd ;

Dit que sur cette somme les dits défendeurs pris solidairement doivent payer à la demanderesse des intérêts légaux au taux de 5 pour cent l'an, à partir du 1er janvier 1929 ; en tenant compte des versements effectués à valoir ;

Condamne la Société demanderesse à mettre les défendeurs en la possession des quatre parcelles dites du " Sporting Club " et de " Bulkeley " ;

Déclare irrecevable la demande en paiement des intérêts intercalaires, réclamés par la demanderesse ;

Déclare irrecevable en l'état la demande concernant le paiement d'une indemnité pour dévaluation des monnaies ;

Réserve aux parties le droit d'introduire des actions séparées au sujet des questions, relatives :

- 1.) au paiement d'une indemnité du chef de la dépréciation monétaire survenue en Egypte depuis le 1er janvier 1929 ;
- 2.) au règlement des loyers des quatre parcelles ci-dessus ;
- 3.) au paiement du prix des dégâts constatés aux bâtiments de l'usine de Chatby ;
- 4.) au paiement d'indemnité au personnel de la Société passé dans le service de l'Administration ;

Condamne la Société demanderesse et les défendeurs aux frais de l'instance, y compris les honoraires d'avocat de la défense, taxés à L.E. 150 (cent cinquante), et ce à raison de 2/3 à charge de la Société et de 1/3 à charge des défendeurs, pris solidairement ;

Dit que les parties supporteront,

à raison de la moitié par chacune, les frais de l'expertise.

Alexandrie, le 14 mai 1940.

Le Tribunal,

Th. Heyligers, Président.

V. E. Impallomeni et Y. Delavor, Juges.

Cl. Xapholidis, Greffier.

Situation de la Banque d'Angleterre

Semaine finissant le 15 mai 1940.

Bank-notes en circulation	Lst.	546.415.000
Monnaie	"	237.000
Réserve en bank-notes et monnaie	"	35.081.000
Autres valeurs	"	26.369.000
Autres dépôts	"	148.944.000
Dépôts publics	"	33.856.000
Bons du Trésor	"	1.407.155.000
Prix de l'or auquel la Banque d'Angleterre évalue ses réserves d'or		168.—
Proportion de la réserve relativement aux obligations		19 1/4 o,0

Situation de la Banque de France

Rapport de la Banque de France pour la sem. fin. le 15 mai 1940 :	
Réserves or et argent	Fr. 84.615.000.000
Passif	" 173.842.000.000

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE
SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L.E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

MONTS DE PIETE EGYPTIENS

Les résultats d'exploitation de l'exercice de 6 mois au 31 décembre 1939 sont proportionnellement comparables à ceux de l'exercice précédent de 12 mois. On peut escompter une répartition atteignant la moitié de l'an dernier qui fut de 77 fr. 25 au titre de dividende et de 43 fr. 75 au titre de remboursement du capital.

En ce qui concerne, toutefois, un nouveau remboursement du capital — qui est prévu par les statuts — on ignore encore l'attitude du fisc. La Société a, en effet, comme on le sait, augmenté son capital en novembre dernier, de 5 millions à 6.400.000 fr., par l'élévation de la valeur nominale des actions, en bénéficiant de la réduction d'impôts prévue par la loi des Finances. Or, la diminution d'impôts est subordonnée, par cette loi à la condition qu'aucun remboursement de capital ne puisse avoir lieu dans les cinq années suivant l'opération. Le cas de la Société des Monts-de-Piété est particulier puisque ses statuts stipulent l'emploi du surplus de bénéfices à des remboursements du capital. Il convient d'attendre quelle attitude sera prise par l'Enregistrement, qui pourrait influencer sur les décisions du Conseil de la Société.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 10 mai 1940, s'est élevée à 23.113 mètres cubes de pétrole brut contre 12.058 mètres cubes en 1939 à la même époque.

Depuis le 1er janvier : 34.864 mètres cubes contre 223.321 mètres cubes, soit en plus 110.488 mètres cubes.

LA MAJORATION DU PRIX DU PAPIER ET DU BOIS A ALEXANDRIE

La commission de tarification de la ville d'Alexandrie a décidé au cours du gouvernement de majorer les prix du papier et du bois selon les instructions reçues du ministère du Commerce.

En outre, les prix du fer et du zinc ont été révisés.

On annonce que la majoration des prix du papier et du bois est de l'ordre de 10 o/o.

LA LUTTE CONTRE LE VER DU COTON

On sait que le ministère de l'Agriculture emploie des produits chimiques pour la désinfection des champs attaqués par le ver du coton. Le procédé a donné des résultats satisfaisants jusqu'ici et c'est pour cette raison que le ministère tend à généraliser son usage. Il faut noter cependant que les produits chimiques ne sont jamais utilisés au début de la lutte.

A la suite de la déclaration de la guerre en Europe, l'importation des matières premières servant à la préparation du produit s'est heurtée à certaines difficultés. Le ministère de l'Agriculture se fournit actuellement en Amérique. Par conséquent, on déclare que les services techniques auront toujours à leur disposition les matières nécessaires pour mener efficacement la lutte contre le ver ravageur.

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

(Suite de la page 4)

LA REPONSE DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition waïdiste au Sénat répondit en ces termes :

« Les paroles prononcées par S.E. le Président du Sénat trouvent leur écho dans les cœurs de tous les sénateurs, partisans ou opposants. L'opposition surtout proclame qu'elle a toujours été, dans ses discussions et attitudes, imbuë d'un esprit de calme, de tolérance, et d'un sincère désir d'aboutir à la vérité, sans esprit d'arbitraire ou d'injustice. Son plus ardent désir est que l'atmosphère, dans cette Assemblée et hors de cette enceinte, soit préparée à réaliser l'intérêt public exclusivement. »



Bien qu'elle s'inspire toujours de ces principes, l'opposition estime que, dans les circonstances graves que nous traversons, il est de son devoir d'agir pour que l'atmosphère soit favorable à élever haut la voix et le prestige de la nation. Elle voudrait que les Egyptiens soient unis, et que si un conflit surgit entre eux autour d'une question, celui-ci ne devrait pas entraîner des rancunes dans les âmes. Bien au contraire, leurs divergences devraient être considérées comme ayant pour unique mobile l'intérêt public ».

LE VOTE

Malgré ces protestations, le Sénat demeura profondément divisé. Une motion de passer à l'ordre du jour, émanant des milieux gouvernementaux, fut finalement acceptée par 58 voix contre 53.

C'est ainsi que se termine un laborieux débat sur un point constitutionnel important.

LE SEMAINIER.**COMPTOIR DES CEMENTS**

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er-Imm. "LA GENEVOISE"

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397-Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

"SUPERCRETE"

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

"SEAWATER CEMENT"

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 tonnes

R.G. Caire, No. 18424.

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 17 Mai 1940.

La guerre est entrée dans sa phase la plus active. Les plus grandes batailles de tous les temps sont entrain de se dérouler et de leur issue dépendra la suite de la guerre.

Malgré la violence des attaques allemandes, en dépit du matériel immense et de l'importance considérable des troupes que les nazis ont mis en jeu, les Alliés résistent vaillamment à tous les assauts et tous les espoirs sont permis pour une victoire. Toutefois, il faut s'attendre à des combats toujours plus durs, car l'Allemagne joue sa dernière carte, et elle sait que pour elle il s'agit de vaincre, vaincre très vite, car autrement elle est irrémédiablement perdue. Or, déjà, malgré la violence de leur offensive, les allemands n'ont pas réussi à réaliser, tout l'objectif qu'ils s'étaient fixés. Les Alliés ont réussi à arrêter leur avance.

Les marchés financiers ont évidemment été influencés par la nouvelle forme qu'ont prise les hostilités. Alors que jusqu'à la semaine passée on ne pouvait pas parler à proprement dire d'une guerre, cette dernière s'est développée d'une manière fantastique, prenant une ampleur jamais connue. Aussi, les bourses, tout en conservant leur calme, n'ont pu que s'alourdir.

Notre marché a également réagi, d'autant plus que la Bourse des Marchandises d'Alexandria (Coton) a été fermée provisoirement. Toutefois, l'imposition rigoureuse des cours minima a constitué une barrière infranchissable à toute baisse exagérée. Le Ministre des Finances, dans des lettres adressées aux Présidents des Commissions des Bourses de Valeurs du Caire et d'Alexandrie, avait insisté pour que les mesures de sauvegarde soient appliquées avec toute la rigueur voulue. C'est ce qui fut fait.

D'une façon générale, les transactions se réduisent dans une large mesure et les cours de presque tous les titres se replient sur leur «digne de défense». Toutefois, quelques valeurs furent traitées à des cours supérieurs aux niveaux minima.

Dans l'ensemble, on ne releva aucune panique et le sang-froid le plus complet règne sur nos bourses.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée clôture à P.T. 7120 contre 7170. La Privilégiée demeure offerte à P.T. 6145, ayant atteint la limite minima. Le Tribut 3 1/2 0/0 est à P.T. 8550 contre 8750.

BANCAIRES

L'action National Bank est toujours offerte à P.T. 2.292 sans changement. Il en est de même de l'action Crédit Foncier qui est à P.T. 1900. Le dixième fléchit à P.T. 3.100 contre 3.500. Quant aux obligations à lots, alors que l'émission 1903 est plus faible à P.T. 1118, l'émission 1911 demeure inchangée à P.T. 1002.

La Banque d'Athènes clôture sans changement à P.T. 25. L'action Land Bank cède quelques piastres à 244. La fondateur clôture à P.T. 2500 contre 2610. L'obligation 4 1/2 0/0 fléchit à P.T. 1396 contre 1470.

Eaux TRANSPORTS ET CANAUX

L'action de capital Eaux du Caire termine à P.T. 445 contre 463. La Jouissance demeure inchangée à P.T. 1118, étant toutefois offerte à ce prix.

Les obligations Suez 3 0/0 sont offertes à P.T. 3890 contre 3920. Les 5 0/0 sont plus fermes à P.T. 3900, sans changement.

La dividende Trams d'Alexandrie termine à P.T. 796 contre 800. La Jouissance clôture à P.T. 72 contre 79. La part sociale Trams du Caire demeure inchangée à P.T. 181,5.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl est plus faible à P.T. 395 contre 408. La Gharbieh Land demeure inchangée à P.T. 125.

L'action Kom Ombo termine à P.T. 572 contre 590. La Fondateur clôture inchangée à P.T. 3462.

L'ordinaire Béhéra est à P.T. 860 contre 960. L'Union Foncière est inchangée à P.T. 240.

L'Egyptian Enterprise termine à P.T. 450 contre 500. L'action Cairo-Héliopolis cède P.T. 2 à 926, alors que la fondateur demeure inchangée à P.T. 725.

La Delta Land est à P.T. 72 1/2 contre 87. La New Egyptian demeure inchangée à P.T. 63,5.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est inchangée à P.T. 666,5. La Salt and Soda clôture à P.T. 209 contre 227. La Port Said Salt est à P.T. 195 contre 200. L'Oilfields est toujours inchangée à P.T. 314.

L'ordinaire Sucreries clôture à P.T. 472 contre 520. La privilégiée termine à P.T. 390 contre 412. La fondateur recule à P.T. 380 contre 450.

La Filature Misr termine à P.T. 490 contre 507. La Filature Nationale recule à P.T. 1010 contre 1170. L'action Ciment Tourah est à P.T. 811 contre 830. La Ginnars est inchangée à P.T. 43 et la Financière et Industrielle a été traitée, pour de petites coupures, à P.T. 925 contre 1150.

HOTELIERES

Ce compartiment n'a enregistré aucune transaction et les cours des titres demeurent inchangés.

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa
R.G. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

**GÉRANCES URBAINES ET RURALES -
LOTISSEMENTS - AVANCES**

CONDITIONS SUR DEMANDE

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 10 AU 17 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	10 Mai 1940	17 MAI 1940	DESIGNATION DES VALEURS	10 Mai 1940	17 MAI 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o P.T.	7170 v.	7120	Dom. Ch. Fadl, Act. P.T.	408	395
Privilégiée P.T.	6145 v.	6145 v.	Gharb. Land Cy. Act. P.T.	125	125
Bons du Trésor 4½% P.T.	10050 a	10050	Gharb. Land Cy. Fd. P.T.	20.5	20.5
Lots Turcs P.T.	7,5 a	7,5 v.	Anglo-Eg. Land Allot. P.T.	292 exen.	292 sxen.
Trib. d'Ég. 3½% P.T.	8750	8550 v.	Sté. Fonc. d'Égypte P.T.	635 v.	635 v.
Tribut d'Ég. 4% ... P.T.	9260	9260	Wadi-Kom-Ombo Act. P.T.	590	572
			Wadi-Kom-Ombo Fd. P.T.	3462	3462
			Sté Am. du Béhéa		
			Act. Ord. P.T.	960 exen.	860
			Anglo-Belgian Cy. ... P.T.	79 v.	79 v.
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Égypte, Act. Ord. P.T.	382 exen.	382 exen.	Union Foncière P.T.	240	240
National Bank P.T.	2292	2292 v.	Eg. Enter et Dev. P.T.	500	450
Créd. Fon. Eg. Act. P.T.	1900 v.	1900 v.	Eg. Ent. et Dev. Fd. P.T.	50 v.	50 v.
Crédit Fon. Fd. 1/10 P.T.	3500	3100	Cairo-Heliopolis P.T.	928	926
Cré. Fon. Em. 1903 P.T.	1134	1118	Cairo-Heliopolis, Fd. P.T.	725	725
Cré. Fon. Em. 1911 P.T.	1002	1002 ext.	Cairo-Heliopolis, Ob. P.T.	1914 v.	1890
Cré. Fon. Obl. 3½% P.T.	1948	1930	Egypt. Delta Land... P.T.	87	72.5
Cré. Fon. Ob. 3%... P.T.	1546 a	1546 a	New Egyptian Cy. ... P.T.	63.5	63.5
Créd. Foncier obl. 3½% Em. 1937 P.T.	7830	7830	Sté. Im. Gare Caïre P.T.	300 a.	300
Banque d'Athènes ... P.T.	25	25	Koubbeh Gardens..... P.T.	39 n.	39 n.
Sté. An. Belgo-Egyptienne, Part Soc. ... P.T.	74.5	74.5	Cairo Suburban Land P.T.	236 n.	286 n.
Land Bank, Act. Ord. P.T.	249	244			
Land Bank, Fond... P.T.	2610	2500			
Land Bank, Ob. 3½% P.T.	1512	1512			
Land Bank, Ob. 4% P.T.	238	238 v.			
Land Bank, Obl. 4½% 1930..... P.T.	1470 v.	1396			
Land Bank 5% 1926 P.T.	8310 a	8310 a			
Land Bank 5% 1927 P.T.	8375 n.	8375 n.			
Banque Misr P.T.	525 v.	525 v.			
Mortgage Bank of Palestine, Act. Ord. P.T.	498	498			
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. P.T.	8975	8975			
Ob. 5% 1939-56 sér.X P.T.	8927	8975			
Ob. 5% 1941-56 sér.Y P.T.	8850	8850			
Sté Misr Transp. & Nav., Act. P.T.	763 n.	763 n.			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caïre, Act. P.T.	463	445	Crown Brewery..... P.T.	666.5	666.5
Eaux Caïre, Fcnd... P.T.	1118 v.	1118 v.	Cie. Frigorifique P.T.	556	556
Eaux du Caïre, Jss. P.T.	8100	8100	Sté Eg. Irrig. Act... P.T.	500 a.	500 a.
Eaux Caïre, Obl. 4% P.T.	8202	8202 a.	Manure Cy. P.T.	94 n.	94 n.
Eaux Caïre, Ob. 4% P.T.	8238	8238	Manure Irr. P.T.	227	209
			Salt and Soda P.T.	200	195
			Port-Said Salt..... P.T.	314 v.	314
			Anglo-Eg. Olf., Act. P.T.	520	472
			Suc. et Raf. Eg. Ord. P.T.	412	390
			Suc. et Raf. Eg. Priv. P.T.	1600	1600
			Suc. et Raf. Eg. Ob. P.T.	450	380
			Suc. et Raf. Eg. Fd. P.T.	1212	1212
			Elect. Light Pow. Jss. P.T.	503.5 exen.	503.5
			Indust. du Froid, Act. P.T.	1170	1070
			Filat. Nationale Ord. P.T.	244 v.	244 v.
			Cairo Sand Bricks... P.T.	703 exen	703
			Imprimerie Misr..... P.T.	375	375
			Sté Misr Egr. Coton P.T.	797	797
			Plâtrière Ballah..... P.T.	750	750
			Alexandria Pressing P.T.		
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie P.T.	475 v.	466 exen.
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	830	811
			Sté Misr Fil. et T'ss. Act. P.T.	507	490
			The As. Cot. Ginners P.T.	43	43
			Sté. Finan. et Ind. d'Égypte, Act. ... P.T.	1150	1150
			Sté Misr Tissage Soie Act. P.T.	750	750
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy... P.T.	109.5	109.5	Gd. Hôt. Eg. Nung. P.T.	1170	1170
Aut.-Om. Caïre, Act. P.T.	388	388	Gd. Hôt. Ob. série A P.T.	9135	9135
Aut.-Com Caïre Fd. P.T.	87.5 a	87.5	Up. Eg. Hot. Nouv. P.T.	87.5	87.5 v.
Menzaleh Canal, Act. P.T.	155 n.	115 n.	Up. Eg. Hot. Ob. 5% P.T.	7825	7825
Ch. Fer Kéneh, Act. P.T.	1414 n.	1414	Egyptian Hot. Ord. P.T.	85.5	85.5
United Egypt, Nile... P.T.	115.5	115.5	Egyptian Hot. Priv. P.T.	719	719 v.
Ob. Suez 3% 2e série P.T.	3920 v.	3890 v.			
Ob. Suez, 3% 3e série P.T.	3900 v.	3858 v.			
Suez 5% P.T.	3900	3900			
Trams Alex Div. P.T.	800	796			
Trams Alex, Act. Jss. P.T.	79	72			
Trams Alex, Ob. 4% P.T.	1852	1852 n.			
Trams Caïre Part Soc. P.T.	182	181.5			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 10 AU 17 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	10 Mai 1940	17 MAI 1940	DESIGNATION DES VALEURS	10 Mai 1940	17 MAI 1940
Empr. Municipal 1902 P.T.	8604.5	8604.5	Trams Alex Div. ... P.T.	825	805
Empr. Municipal 1919 P.T.	9400	9400	Trams Alex. Jouiss... P.T.	85	71
Land Bank, Act. ... P.T.	250	244	Trams Alex, Obl. 4% P.T.	1854.5	1854.5
Land Bank, Obl. 3½% P.T.	1490	1490	Press et Dépôts Act. P.T.	1170	1000 v.
Land Bank, Obl. 4% P.T.	240	240	Presses Libres P.T.	895	750 a
Land Bank, Fond.... Lst.	3120	3120	Net. et Pressage..... P.T.	650	625
Alexandria Water... P.T.	1170	1170	Alex. Pressing P.T.	720	675 v.
Béhéra Ord P.T.	925	850	Bonded War, Ord.... P.T.	530	440
Béhéra Priv. P.T.	435	435	Bonded War, Priv.... P.T.	463	442
Urb. et Rura'es P.T.	185	171	Filat. Nationale, Act. P.T.	1155	1020
Urb. et Rurales Fond P.T.	24.5	24.5	Bomonti et Pyramides P.T.	490	490
Union Foncière P.T.	265	265	Salt and Soda P.T.	238	210
The Gabbary Land... P.T.	180	180	Port-Sa'id Salt P.T.	211	195 v.
Delta Lt. Rys. Priv. P.T.	48.5	48.5	Ass. Cotton Ginners P.T.	44	42.5
Alexandria Ramleh... P.T.	95	92	Kafr El Zayat Cot- ton Cy. P.T.	680	680

LA REVUE COTONNIÈRE

Jeudi, le 16 mai 1940.

CONTRATS

Vendredi, le seul jour ouvrable depuis notre dernier rapport, les prix baissèrent à la suite de liquidations générales provoquées par les nouvelles de l'invasion par l'Allemagne de la Hollande et de la Belgique. Aux prix bas les achats du commerce prêtèrent leur appui et quelque terrain fut regagné plus tard avec l'aide des couvertures de découvert, mais le marché clôtura sur un ton nerveux. Lundi était un jour férié.

Mardi de bonne heure un Décret Royal ferma le marché des Contrats jusqu'à nouvel avis et obligea la liquidation de toutes les positions contrats en suspens et la fixation de toutes les ventes « en call » sur la base des prix de clôture de vendredi, comme suit :

Sakel	
Mai	\$ 18.80
Juillet	» 18.59
Novembre	» 18.45
Giza 7	
Mai	\$ 17.68
Juillet	» 18.21
Novembre	» 18.33
Janvier	» 18.13
Ashmouni	
Juin	\$ 17.33
Août	» 17.08
Octobre	» 16.91
Décembre	» 16.95

Les autorités refusèrent en même temps de prendre livraison de

tout coton ou graines de coton livrés ce matin-là à la filière contre les contrats au deuxième jour de livraison Mai. Le marché a depuis été fermé.

DISPONIBLE

Depuis la fermeture du marché des contrats les opérations en disponible ont été gênées. Un petit nombre d'affaires a cependant été fait, surtout en Giza 7, Ashmouni et Maarad, aux prix fixés, 1.500 balles environ ayant changé de main pendant les trois jours à des prix allant de 50 à 100 points au-dessous des cotations de vendredi dernier.

SALINES DE DJIBOUTI

Les comptes de l'exercice 1939, qui viennent d'être arrêtés font apparaître un bénéfice net de 18.041.324 fr. c. 11.482.823 en 1938. Le Conseil proposera à l'assemblée générale du 14 juin 1940 : 1o. De fixer le dividende à 15 fr. brut par action; 2o. de constituer par prélèvement sur les bénéfices une réserve de 10 millions de francs pour augmentation éventuelle du capital.

Parallèlement, une assemblée extraordinaire sera convoquée pour la même date du 14 juin 1940 et il lui sera proposé de porter le capital social de 35 à 45 millions par prélèvement sur la réserve précédemment constituée par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires recevraient dans ces conditions pour chaque tranche de 7 actions anciennes entre leurs mains 2 actions nouvelles gratuites immédiatement assimilées aux anciennes et portant jouissance du 1er janvier 1940.

Les impôts réduits afférents à cette distribution, seraient prélevés sur le coupon brut de 15 fr.

Il est rappelé que les distributions d'actions gratuites décidées avant le 30 juin 1940 supporteront seulement le demi-impôt sur les valeurs mobilières et seront exemptes de l'impôt général sur le revenu.

Crédit Foncier Égyptien

Tirages du 15 mai 1940

Emission 1903 — 482ème tirage
Le No. 733.105 est remboursable par 50.000 francs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

400338	466412	546157	592647	712151
401603	470806	547124	595635	755431
404906	471179	563016	616352	755746
441531	488901	588005	665496	771683
465980	534534	591687	676025	782341

Emission 1911 — 381ème tirage
Le No. 92.521 est remboursable par 50.000 francs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

5901	81751	129922	284260	359690
42351	109167	132023	288368	359848
45879	114650	144603	327776	360298
64610	116427	243595	340914	361434
68352	117081	260382	356858	363230

Le paiement des lots sera effectué à partir du 1er juin 1940.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 17 Mai 1940.

Alors que les bourses des céréales font preuve de faiblesse, les marchés sucriers sont plus fermes et les prix enregistrent une nouvelle plus-value.

Notre place demeure calme. L'activité des dernières semaines s'est ralentie et on constate un certain fléchissement des prix.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago avait débuté en baisse de 3 points et fluctua d'une manière étroite pour terminer au plus bas à 95 5/8 cents en perte de 8 cents.

Le marché a été influencé par les avis de pluie dans les régions du blé d'hiver et l'attitude d'abstention de la part du commerce. Il y eut, d'autre part, des ventes en arbitrage que l'on suppose contre du blé acheté sous le régime des prêts. Les nouvelles d'Europe furent également un facteur adverse

C'est dans les mêmes conditions calmes que nous retrouvons ce marché et avec des prix plus ou moins stationnaires pour toutes les qualités. Revendeurs et boulangers se fournissent au jour le jour et les minoteries ont toujours de trop. Les prix des divers types de farines sont les suivants: qualité supérieure P.T. 98 — 103 le sac de 54 ocques, farine moyenne des cylindres P.T. 134 — 135 le sac de 80 ocques et qualité basse des meules P.T. 121 - 123 le sac de 80 ocques.

Les affaires en farines australiennes et américaines pour le transit et sur notre place ont été plutôt calmes. Leurs prix pour la marchandise prompte et le chargement sont les suivants:

Farine australienne

Disponible en transit franco Bonded Port-Saïd Lst. 11 3/4 11 7/8.
Chargement Mai Lst. 10 7/8 - 11.

Farine américaine

Disponible transit franco Bonded Alexandrie Lst. 16 1/2 - 16 3/4.
Dédouanée le sac de 54 ocques P.T. 180 - 182.

Droits de Douane P.T. 930.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 10.080 sacs contre 10.160 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 18.450 sacs contre 18.891 sacs.

L'inquiétude générale concernant l'attitude de l'Italie s'est reflétée

sur tous nos marchés et nous assistons, depuis quelques jours, à une stagnation des affaires, dont les effets se firent sentir davantage dans celui du blé.

En effet, la semaine qui vient de finir s'est signalée par l'absence complète d'animation, qui n'affecta pas cependant les prix, descendus déjà assez bas. Ainsi, les quelques petits lots de blé Hindi Saïdi de la nouvelle récolte reçus pendant la semaine et qui ouvrent la saison, ont été vendus à P.T. 145 l'ardeb de 150 kilos. Le blé de l'ancienne récolte est traité à ce même prix, bien entendu pour marchandise en bon état. La liquidation des excédents de cette saison sera un facteur de dépression dont le marché aura à subir les effets pendant longtemps et sera un obstacle à une reprise sérieuse. Les commerçants qui ont l'habitude d'emmagasiner du blé auront à tenir compte de cette circonstance adverse en dehors de toute autre considération ayant trait à la situation en général.

Les conditions prévalant actuellement sur notre place ne sont pas, en vérité telles à inspirer de la confiance et la consommation s'en rend parfaitement compte. Aussi procède-t-elle dans ses transactions avec la plus grande prudence en réduisant ses achats au strict nécessaire. Les arrivages très légers de cette semaine qui se sont élevés à un total de 2.080 sacs ont trouvé difficilement des acheteurs au prix que nous notons plus haut pour la marchandise saine alors que pour le blé en mauvais état il a fallu accorder des rabais plus ou moins importants après des marchandages interminables. Sur la base du prix de P.T. 145 l'ardeb pour le blé Hindi Saïdi de 22 1/2 kirats, le baladi Saïdi a été traité à P.T. 138, le Hindi Béhéri à P.T. 141 et le baladi Saïdi blanc à P.T. 135 l'ardeb de 150 kilos.

SUCRES

La Bourse de New-York avait débuté en léger recul et le marché fluctua dans des limites étroites pour hausser le dernier jour de 4 points sur la nouvelle de l'offensive allemande clôturant à 197 cents.

Les facteurs commerciaux ont été relégués au second plan. On rapporte une vente de 500.000 tonnes de sucre de Queensland (Australie) dont 300.000 tonnes au Royaume Uni 120.000 tonnes au Canada et 80.000 tonnes à la Nou-

velle-Zélande. C'est la totalité du surplus exportable.

Les événements de cette semaine ont provoqué, comme c'était naturel une hausse des prix des produits importés disponibles sur place. Les consommateurs cherchent à s'en constituer un certain stock, dans la crainte d'une pénurie d'offre des pays de production, sans parler de la hausse de la prime d'assurance qui est déjà un fait et de celle du fret qui est des plus probables.

Plusieurs dépêches lancées à Java (colonie Hollandaise) pour solliciter des offres, restent sans réponse. Les Etats-Unis invités à offrir leur sucre gardent aussi le silence, mais on espère arriver à leur faire accepter le prix de Lst. 16 1/4 la tonne cif Port-Saïd. En attendant, la marchandise prompte continue sa marche ascendante, gagnant environ Lst. 1 par tonne depuis la semaine dernière. Le prix actuel est de Lst 17 trois quarts la tonne franco Bonded Port-Saïd et nous finissons la semaine en tendance très ferme.

Le marché du sucre égyptien a été actif avec prix stationnaires comme suit: Sucre granulé-raffiné P.T. 4 l'ocque concassé P.T. 4, pains P.T. 4 24/40 et tablettes P.T. 4 20/40 l'ocque pour les ventes en détail.

RIZ

Après la forte reprise de la semaine dernière, une tendance plus calme a prévalu dans le marché du riz à la suite des nouvelles d'Italie dont les produits d'exportation furent les premiers à se ressentir. Ses effets ont été une contraction des échanges et un repli des cours, relativement modéré, en raison de l'offre limitée de cet article, qui fut aussi la cause de la hausse récente des prix. C'est dire que la reprise ne tardera pas à venir à la première détente.

Le riz glacé recule à P.T. 131 le sac de 100 kilos perdant P.T. 2 depuis jeudi dernier. Le Mamsouh abandonne aussi P.T. 3 et vaut actuellement P.T. 110 avec le cargo au même prix.

Pour les livraisons futures on fait payer les primes habituelles.

Dans le marché du riz Paddy il y aurait à signaler une baisse de P.T. 10 - 15 par dariba dont le prix actuel est de P.T. 705 - 710 franco villages, mais de même que pour les autres qualités, l'intrêt pour ce riz fut des plus réduits durant toute la semaine.

SACS VIDES

La semaine qui vient de finir s'est signalée par une forte hausse des prix des sacs de toutes qualités, attribuable à la diminution de l'offre sur place en raison des circonstances, ainsi qu'aux cotations plus fermes de Calcutta.

Les sacs à coton lbs. 3 réali- sent une avance de 25 paras de- puis mardi dernier et valent ac- tuellement P.T. 9 15/40 le sac dé- douané France Bonded Port-Tew- fick. L'origine demande 157/- les 100 sacs cif. En bonne reprise éga- lement, les sacs à sucre lbs. 2 1/2 qui progressent à P.T. 5 22/40 le sac gagnant 8 paras. Des plus va- lues moins importantes sont à si- gnaler dans les autres genres de sacs dont les prix pour la mar- chandise prompt et le chargement s'établissent comme suit:

Lbs.		P.T.
2 1/4	78/-	5.14/40
2 1/2	93/-	5.23/40
3 1/4	125/-	7.20/40
5	183/-	11.—/—

5 (angus) 190/- (manque) 11 (no- minal)

Hessian Cloth

10 oz. 2.000 yds. Lst. 33 1/2 Disp.
7 1/2 oz. 2.000 yds. Lst 26 1/2 Disp 3100

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 4.309 balles contre 3.968 balles de la semai- ne dernière.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Jeudi 30 Mai 1940

Société Anonyme des Terrains la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 1, Rue Chérif Pacha, Alexandrie, à h. p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Mardi 21 mai 1940

Upper Egypt Hotels Cy. — Ass. Gén. Ord., au Continental-Savoy Hotel, Le Caire, à 5 h. p.m.

Samedi 1er Juin 1940

Société Immobilière du Quartier de la Gare du Caire. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, Rue Saptieh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 3 Juin 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Compagnie, Salle d'Iéna, 10, Avenue d'Iéna, Paris, à 2 h. p.m.

AVIS et CONVOCATIONS

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le lun- di 3 juin 1940, à quatorze heures précises, salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris.

L'Assemblée Générale est compo- sée des Actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance, ayant, au plus tard le mercredi 29 Mai 1940, à quatorze heures, justifié au domici- le administratif de la Compagnie, 1, rue d'Astorg à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les Caisses Administratives, soit dans celles des correspondants de la Compagnie en France ou à l'Etranger.

THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de capital sont informés que, par décision prise à l'Assemblée Géné- rale Ordinaire du 16 Avril 1940, le dividende de l'exercice 1939 est fixé à P.T. 45 (Piastres au tarif quarante-cinq).

Ce dividende est payable contre remise du coupon No. 34 (trente quatre) à partir du 22 Avril 1940 :
a) Pour les titres circulant en Egypte, sous déduction de l'impôt égyptien de 8 0/0 et des droits de timbre, par P.T. 41,34.

b) Pour les titres circulant à l'étranger, dont les coupons seront présentés à Paris, Bruxelles et Genève, par la contre-valeur de P.T. 41,40, sous déduction des

impôts en vigueur dans ces pays.

Il sera, en outre, déduit du sus- dit montant de P.T. 41,40 les droits de timbre égyptien pour l'année 1939 s'élevant à P.T. 0,06. Toute- fois, les détenteurs des titres pour- ront obtenir l'exemption de ces droits s'ils justifient que leurs ti- tres n'ont pas circulé en Egypte à un moment quelconque entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1939.

Les Actionnaires présentant leurs coupons en Europe devront se conformer aux prescriptions du Contrôle des changes.

Le paiement des coupons s'effec- tuera :

au Caire et à Alexandrie :
A la National Bank of Egypt,
A la Banque Belge et Interna- tionale en Egypte ;

En Europe :
A la Banque Industrielle Belge — Bruxelles,
A la Banque Parisienne pour l'Industrie — Paris,
A la Banque Mirabaud, fils et Co. — Genève,

A la Banque Fédérale — Ge- nève.

Le Conseil d'Administration.

PROCÈS en COURS

26 octobre 1940

Soc. Gén. des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nou- velles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liqui- dation de la Société.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHENES : 108 Agences en Grèce.

ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.

EGYPTE : L'Alexandrie R.C. 436. Le Caire R.C. 4410

et Port-Said R.C: 148:

CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 16 Mai 1940

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent			Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL	
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars
Cette semaine ...	85.621	15.028	110.288	18.055	133.199	4.010	29.670	1.850	13.573	38.943	286.730	2.233.099 §
Même sem. 1939	166.999	5.802	42.516	13.116	97.045	3.014	22.255	220	1.600	22.152	163.416	2.605.579 *
» » 1938	228.773	6.751	49.628	11.252	83.054	3.366	24.823	600	4.434	21.969	161.939	2.967.677 †
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	8.282.887	336.056	2.461.698	366.735	2.698.408	170.545	1.259.204	30.670	225.165	904.006	6.644.475	—
Même époque 1938	7.564.068	298.886	2.192.578	425.090	3.140.722	135.750	1.003.426	20.046	147.559	879.772	6.484.325	—
» » 1937	9.580.357	313.709	2.302.640	488.662	3.605.480	121.446	896.401	21.719	159.614	944.936	6.964.135	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455.
Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 8 Mai 1940 Cantars 286.288 (*).

Exportation par d'autres ports au 8 Mai 1940 cantars 225.

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 8 Mai 1940 cantars 625 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON	
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages (1)	Export. (2)	Export.	
		Angleterre	Continent	Divers					TOTAL (2)
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine ...	29.558	—	—	—	—	1.142.817 §	1.084	1.922	99
Même sem. 1939..	81.689	32.507	—	—	32.507	1.480.738 *	3.113	5.191	110
» » 1938..	148.336	2.982	—	—	2.982	1.619.900 †	2.158	9.135	96
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	3.330.731	1.455.498	76.760	796	1.533.054	—	37.301	137.811	12.804
Même époque 1938	3.241.185	1.686.408	58.422	57.361	1.802.192	—	67.016	156.626	7.741
» » 1937.	4.368.010	2.658.073	136.763	—	2.794.836	—	82.163	167.583	2.059

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938.-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.
Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 8 Mai 1940 Ard. 875.201; qui pour cette saison a été déduite du stock (*).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES					ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	1.237	—	—	—	—	11.984	65	—
Même semaine 1939.....	1.053	21	—	19	19	12.945	331	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	10.627	—	—	1.168	1.168	—	2.614	—
Même époque 1939.....	12.008	71	267	353	620	—	1.465	170
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard.	2.525					Ard.	1.705
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard.	1.486					Ard.	1.906

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		
Cette semaine	27.374	5.164	7.000	6.202	2.935	1.668	2.919	57.153	61.631
Même semaine 1939.....	17.318	11.610	—	295	—	264	—	86.830	88.563
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	111.187	19.056	10.344	38.591	24.246	126.644	57.393	577.367	438.947
Même époque 1939.....	65.499	23.538	—	2.238	6	23.477	70	969.094	809.336
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard.	14.667	Ard.	826	au 1 ^{er} Déc. 1939	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1940	Crs. —
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard.	16.255	Ard.	876	au 1 ^{er} Déc. 1938	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1939	Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.